

Au fil des Rivières du Karst

Le Bandiat à Pont sec

n° 2

Au Sommaire

Page 1 : Nouveau périmètre d'action pour le SyBTB, Site internet et signalétique

Page 2-3 : Diversifications des écoulements, concertation sur la Tardoire, jussie, taxe GEMAPI

Page 4 : Les travaux pour 2019, décharges sauvages

Nouveau périmètre d'action pour le SyBTB

Le 1er Janvier 2018, la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations) est devenue obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre.

Avec ce changement, le périmètre d'action du syndicat s'est vu agrandi suite à l'adhésion de 4 nouvelles communautés de communes (Lavalette Tude Dronne, La Rochefoucauld porte du Périgord, Charente Limousine et Cœur de Charente), mais aussi une communauté d'agglomération (Grand Angoulême) soit 5 EPCI.

Le SyBTB compte désormais un total de 425 Km de cours d'eau pour un bassin versant de 900 km².

Suite à ces adhésions le syndicat d'Aménagement des rivières Bandiat Tardoire et Bonniere est devenu un syndicat mixte.

Le SyBTB a pour objectif de réaliser un état des lieux des cours d'eau qui se sont rajoutés à son territoire comme la Bellonne, La Margot, La Touille, La Renaudie, le ruisseau des Bonnettes...

Site internet et signalétique

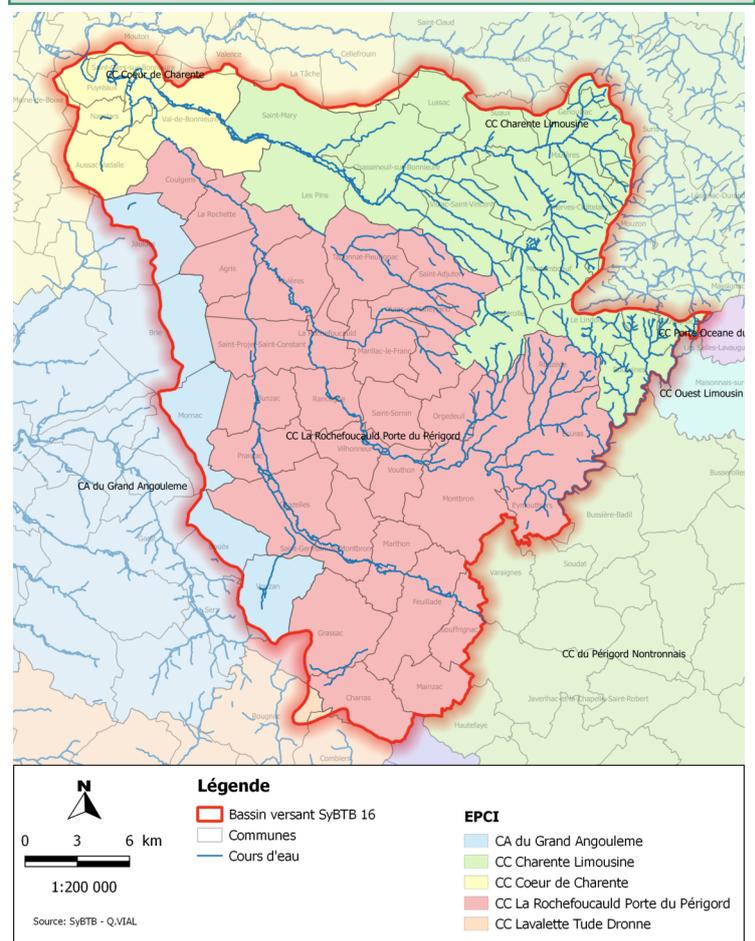
Afin d'améliorer sa communication avec le grand public et les différents utilisateurs de la rivière, le SyBTB a souhaité mettre en place un site internet.

L'agence de communication Centaure basée à Agris, travail en ce moment sur la réalisation de ce site. Vous pourrez y trouver un fil d'actualité mis à jour régulièrement, une présentation du syndicat, les actions ainsi qu'une page pour nous contacter.

Centaure a également confectionné pour nous un nouveau logo, des panneaux de signalisation ainsi que des autocollants pour les véhicules.



SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT DES RIVIÈRES
DU BANDIAT, DE LA TARDOIRE ET DE LA BONNIÈRE



Diversification des écoulements

Travaux	Impact
Mise en place de blocs	Diversifier les écoulements, recréer une certaine dynamique dans le cours d'eau, offrir un support de vie pour la microfaune aquatique.
Rehaussement du lit de la rivière par recharge granulométrique	Ralentir l'écoulement de l'eau et favoriser les débordements pour avoir une meilleure restitution de l'eau en été sur l'aval. Retrouver un fond de rivière caillouteux afin d'améliorer la diversité, la dynamique naturelle, la richesse et l'équilibre des milieux aquatiques et des poissons.
Risbermes végétales	Réduire la largeur de la rivière et ainsi créer des zones d'accélération du courant. Créer des caches et des sources de nourriture pour la faune aquatique. Réutiliser les branchages pour éviter des surcoûts de traitement.



Blocs en épis, Montbron



Pêche électrique, Genouillac

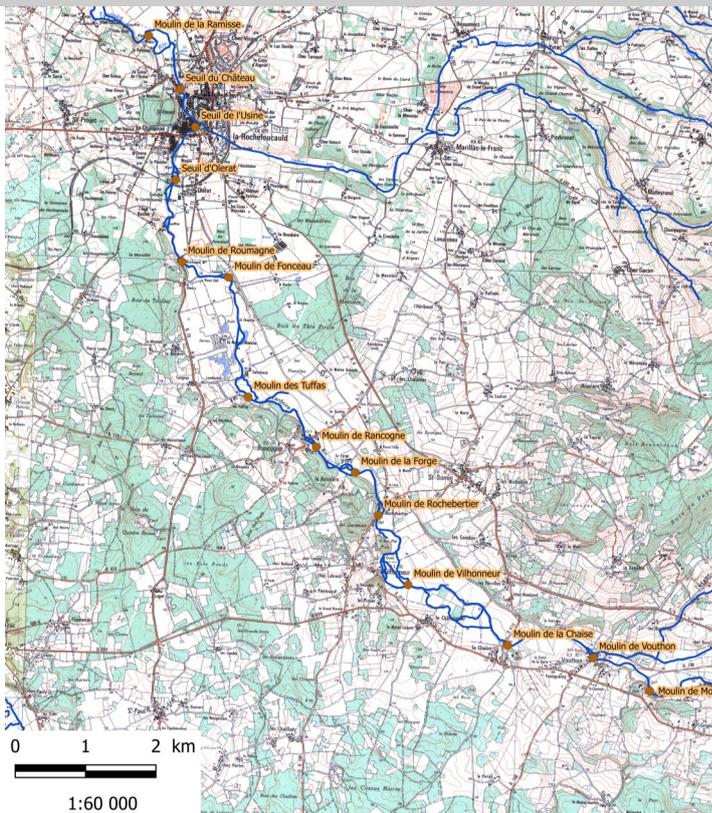


Risberme végétale, Agris

Concertation sur la Tardoire

Le SyBTB avec l'aide de l'IFREE ((Institut Formation Recherche Education à l'Environnement), organise des échanges avec un groupe de travail réunissant les propriétaires d'ouvrages et les usagers (pêcheurs, canoës, agriculteurs...) de la Tardoire. Ce groupe a pour but principalement de mettre en place un programme de gestion concerté et cohérent sur l'ensemble des ouvrages (entretien, manœuvres des vannes...).

Le groupe a ainsi effectué des visites sur 17 ouvrages entre La Rochefoucauld et Montbron.



Menet, Montbron

La Jussie (*Ludwigia peploides*)

La Jussie est une espèce invasive d'origine sud-Américaine, c'est une plante aquatique se développant dans les eaux calmes, très éclairées ou sur un sol humide. Elle possède des fleurs de 3 à 5 cm de couleur jaune. Ces fleurs ont fait son intérêt ornemental dans les bassins, mare, étangs... et semblent à l'origine de son introduction.

Elle est caractérisée par un pouvoir élevé de multiplication (bouturage par des fragments de tiges). Quelques centimètres peuvent suffire à créer d'autres massifs. En l'absence de consommateurs herbivores et régulateurs naturels, elle se développe sous forme d'herbiers très denses et parfois presque impénétrables.

Cette année, les agents d'entretien ont arraché plusieurs mètres cubes de Jussie .



Jussie arrachée à la Rochefoucauld



Zone de stockage



Jussie, par Typhaine GOYER

Taxe GEMAPI

Qu'est-ce que la taxe GEMAPI ?

C'est un impôt local facultatif, dû par certains contribuables pour financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement des collectivités en lien avec la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI).

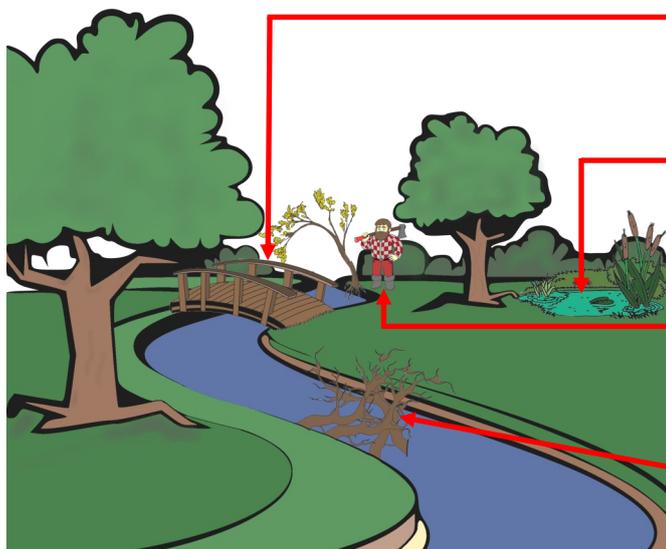
Taxe additionnelle à la taxe foncière et à la taxe d'habitation

La taxe GEMAPI s'ajoute à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et à la cotisation foncière des entreprises (CFE). Une colonne dédiée à la taxe Gemapi figure dans les avis d'imposition à ces impôts locaux, mais est elle vide si la commune ou la collectivité n'a pas voté sa mise en place.

La taxe est votée chaque année par la communauté de communes ou la métropole avant le 1^{er} Octobre pour recouvrement l'année suivante.

Les bénéficiaires

Les établissements publics de coopération intercommunal à fiscalité propre qui se substituent à leurs communes membres pour l'exercice de la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations peuvent, par une délibération, instituer et percevoir cette taxe en lieu et place de leurs communes membres.



Protéger les biens et les personnes (seuils, habitations...).

Préserver les espaces de fonctionnement des cours d'eau (zones humides).

Prévenir les inondations, surveillance et entretien régulier des cours d'eau et des ouvrages.

Maintenir la fonctionnalité naturelle des cours d'eau.



La Tardoire au Maine Pachou

Des travaux pour 2019 ?

En 2019, il est prévu de continuer les travaux sur la Bonnieure à Genouillac.

Sur ce secteur, la rivière a tellement creusé par manque de granulométrie que les berges atteignent par endroits, les deux mètres.

Le cours d'eau n'inonde plus les boisements et prairies adjacentes et les arbres qui autrefois avaient les racines dans l'eau ont dépéri.

Le chantier a débuté en Automne 2017 avec l'entreprise Rivolet. Les travaux consistent à rehausser le lit de la Bonnieure sur plusieurs kilomètres afin de retrouver un fond de rivière caillouteux et si nécessaire, diversifier les écoulements avec des blocs.

Suite aux premières tranches de travaux le fond de la rivière est remonté d'un mètre en moyenne.

Une pêche électrique a été réalisé par la Fédération de pêche de la Charente afin de suivre l'évolution des populations piscioles suite aux travaux.



Décharges sauvages

À plusieurs reprises, le syndicat a trouvé des lieux de décharges sauvages le long des cours d'eau.

Les décharges sauvages ont un impact environnemental, social et économique important.

L'abandon de déchets est puni par des contraventions (150 à 1500 euros).



Avant



Après

Travaux de recharge de la Bonnieure, Genouillac

Les partenaires



CONTACTS

Président
Jean-Marcel VERGNION
Tél. : 06 21 12 05 32

Directeur
Emmanuel ROJO-DIAZ
Tél. : 06 73 85 92 77
Email: e.rojodiaz@sybtb.fr

Technicien de rivière
Quentin VIAL
Tel: 07.87.56.68.82
Email: q.vial@sybtb.fr

Secrétaire
Emilie DROIT
Tel: 05 45 38 10 26
Email: e.droit@sybtb.fr